

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 733

ÉCONOMIE

Décembre 2016 • www.lau-ldf.fr

ANNEXE

RECHERCHE ET INNOVATION : L'ÎLE-DE-FRANCE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE MONDIALE

DÉFINITIONS

La recherche et développement (R&D)

Les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'OCDE dans le *Manuel de Frascati* (2002). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes :

- la recherche fondamentale : ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique – recherche fondamentale libre –, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques – recherche fondamentale orientée ;
- la recherche appliquée : vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance ;
- le développement expérimental : fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, il est effectué – au moyen de prototypes ou d'installations pilotes – en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà.

L'innovation

La dernière version du *Manuel d'Oslo* définit quatre catégories d'innovations :

- de produit, bien ou prestation de service : une innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles ;
- de procédé : une innovation de procédé est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel ;
- d'organisation : une innovation d'organisation est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme ;
- de marketing : une innovation de marketing est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

La R&D et l'innovation sont donc intrinsèquement liés, mais :

- la transformation de la recherche en produits et services sur un marché n'est pas automatique ;
- surtout, l'innovation peut être technologique, mais aussi sociale, organisationnelle, d'usage, etc., et ne découle pas toujours de la R&D.

Les indicateurs disponibles mesurent essentiellement les activités liés à la R&D :

- les inputs : les moyens consacrés à la recherche, humains (personnel de recherche) et financiers (dépenses intérieures de R&D/DIRD) ;
- les outputs, les résultats de la R&D : performances scientifiques (publications) et technologiques (dépôts de brevets).